

L'étude Audibert-Ladurée s'intéresse aux héritiers oubliés « Le tonton d'Amérique pas si fréquent »

Loin du monde des chasseurs de trésor, les généalogistes doivent s'adapter à la crise économique. Créée en octobre 2009, l'étude Audibert-Ladurée propose un nouveau service aux personnes pensant avoir été oubliées.

Quelle est l'évolution de votre activité ?

Les dossiers "rémunérateurs" ont diminué. Le côté tonton d'Amérique n'est pas si fréquent que cela. La majorité des dossiers que l'on traite dans le Grand Ouest est en moyenne de 50 000 euros sans compter l'actif immobilier. Le vieillissement de la population et l'aide sociale pour l'hébergement de cette population vont peser sur les successions. Il n'est pas rare de voir des successions avec 90 000 euros de liquidités et 120 000 euros d'aide sociale à rendre. S'ajoute le problème immobilier avec des biens qui ne trouvent pas acquéreurs. On risque de voir de plus en plus de successions déficitaires.

Comment vous adaptez-vous à cette situation face aux



Jean-René Ladurée et David Audibert "Le chasseur de mort ou de trésor" est une expression qui nous horripile».

grands cabinets ?

La collaboration avec certains confrères devient indispensable face aux grosses structures qui elles sont confrontées à des coûts de fonctionnement. Il ne faut pas hésiter à demander au notaire des devis entre plusieurs études généalogistes. La rémunération peut varier du simple au triple. Pour une localisation d'un héritier cela va de 300 à 800 euros. Et c'est le même rapport pour un travail de longue

haleine sur les degrés des héritiers. Nous avons un dossier au Venezuela concernant le décès de la femme d'un diplomate qui a vraisemblablement fini sa vie à Caracas. Or, dans ce pays il n'y a pas d'accès au registre d'état civil. De plus, tous les morts ne sont pas enregistrés. Nous avons fait appel à un correspondant, un enseignant qui n'a pas dû poser les bonnes questions et s'est vu retirer toutes ses accréditations. Il nous a fallu

recruter un nouveau correspondant juste pour authentifier la date du décès et savoir si elle a réglé sa succession.

Vous avez décidé également de proposer un nouveau service aux héritiers oubliés.

Nous avons eu le cas d'une femme qui a découvert dix ans après la succession que son mari avait déclaré un enfant alors qu'il était stérile. Ou encore de cet homme décédé à l'âge de 80 ans et qui avait trois enfants connus de deux épouses. En fin de compte, nous en avons retrouvé huit. Il est de plus en plus fréquent que des enfants omettent la présence d'un demi-frère ou d'une demi-sœur sciemment ou pas. Nous proposons de vérifier leurs droits et le cas échéant de guider la démarche de revendication. Mais il n'est pas question de se substituer au notaire. Notre intervention est rémunérée au pourcentage en cas de réponse positive et au forfait en cas de réponse négative.

Propos recueillis par
Emmanuel Blois